

Le rôle des parlements dans la prévention de la violence armée: Perspectives et défis

Note de Synthèse

La violence armée tue, mutilé, et détruit. Elle est induite, occasionnée, facilitée et soutenue par la militarisation des sociétés, la hausse des activités criminelles, et la disponibilité des armes légères. La violence armée crée de l'insécurité parmi les populations, de l'instabilité au sein des Etats et menace les avancées en matière de développement. Lorsqu'elle survient dans des situations de conflit armé, elle entrave le processus de paix et mine les efforts humanitaires. La violence armée, quand elle se généralise, affecte toutes les composantes d'une société et chaque pays d'une région. Ainsi, pour aborder les origines, les causes, et les facteurs déclencheurs, cela requiert une approche holistique au sein d'un pays mais aussi entre pays. Etant donné que la sécurité nationale est en cause, l'effort pour relever les défis liés à la violence armée doit être mené par l'Etat et doit nécessairement inclure une collaboration effective entre les trois branches du pouvoir (le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, et le pouvoir judiciaire) mais aussi entre ces trois pouvoirs et leurs agences dans la région. Ainsi, même si des différences subsistent dans les méthodes utilisées, il doit exister un consensus quant au résultat final envisagé qui vise à éliminer ou limiter radicalement les cas de violence armée dans la région.

En tant que représentants du peuple, dotés d'un mandat pour répondre aux préoccupations, aux peurs, et aux attentes des électeurs, les parlements sont les mieux placés pour obtenir des informations liées aux dynamiques à l'œuvre dans les situations de violence armée, et pour y apporter une réponse pertinente. A travers leur fonction législative, les parlementaires ont la possibilité d'édicter des lois qui sont fortes et qui mettent en place les régimes légaux requis pour gérer les causes principales de la violence armée de façon globale, proactive, et préventive. Par ailleurs, la responsabilité des parlements en matière d'approbation du budget et de contrôle de la mise en œuvre des programmes/activités nationaux pour lesquels des fonds sont octroyés, fait que les parlements sont les mieux placés pour gérer la mise en œuvre de ces mécanismes. Enfin, à travers leur rôle représentatif, les parlements sont capables de contrôler la mise en œuvre des lois et des politiques promulguées pour lutter contre la violence armée grâce à de nombreuses méthodes y compris les renseignements tirés des électeurs et qui peuvent ensuite être pris en compte dans leurs activités de contrôle.

A travers des analyses interprétatives et thématiques, l'étude examine les causes principales, les facteurs déclencheurs et la prévention de la violence armée dans la région de l'Afrique de l'Ouest. L'analyse de l'interaction entre les facteurs de risques et les activités en cours pour adresser les défis de la violence armée est utilisée pour suggérer des politiques possibles à être prise en compte.

L'étude confirme les points suivants :

- Un certain nombre de pays dans la région sont faibles et présentent plusieurs facteurs de risques dont la pauvreté, une population croissante de jeunes non compétents, une criminalité en hausse, un nombre limité d'officiers chargés de faire respecter la loi, des moyens logistiques limités, des divisions fondées sur des clivages ethniques et/ou religieux, l'absence d'institutions fonctionnelles chargées de faire respecter l'Etat de droit dans certains cas, et une prolifération d'armes illicites et de frontières poreuses.
- Les parlementaires sont des acteurs cruciaux, notamment pour relever les défis de la violence armée. Les parlementaires, à travers leurs fonctions représentative, législative et de contrôle, sont capables de prendre en compte les inquiétudes des peuples qu'ils représentent, d'édicter des lois pour répondre à leurs préoccupations et de superviser la mise en exécution des lois votées pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins pour lesquels elles ont été promulguées.
- Les parlements dans la région sont très restreints en ce qui concerne leur capacité à gérer la violence armée, à cause du manque de structures de soutien solides ; le manque d'informations empiriques et globales sur les origines, les causes et l'impact de la violence armée ; un fort cloisonnement du travail des différentes commissions parlementaires, particulièrement la Commission Défense et Sécurité par rapport à d'autres commissions ; et le manque de coopération et de collaboration. Il y a aussi une interaction limitée entre les électeurs et les parlementaires.

Un certain nombre de recommandations visant à renforcer les capacités des parlements en matière de gestion de la violence armée ont été faites. Elles comprennent notamment : le besoin de sensibiliser les parlementaires, les administrations parlementaires, et les partis politiques ; le développement des capacités des administrations parlementaires pour mieux appuyer le travail des parlementaires ; des mouvements plus forts qui puissent mener le processus de l'extérieur et non pas eu sein du parlement ; l'élaboration de mécanismes pour renforcer la relation symbiotique entre les parlements et les électeurs ; la formation de réseaux parlementaires ; la ratification de lois internationales pertinentes visant à adresser entre autres choses les problèmes liés à la violence armée ; l'harmonisation des lois nationales portant sur la violence armée.

La réussite des recommandations mentionnées ci-dessus implique deux conditions : les parlementaires devront trouver le temps de s'engager dans les questions évoquées dans ce

document ; il y aura des fonds financiers suffisants pour soutenir cet engagement. Il est donc important d'identifier des moyens pratiques pour mettre en œuvre ces recommandations utiles qui auront un impact réel sur le travail des parlementaires en matière de gestion de la violence armée.

Quelle est la meilleure façon d'engager les parlements et de les sensibiliser aux origines, aux causes, et aux facteurs déclencheurs de la violence armée et à leur corrélation avec le développement national et la sécurité régionale ? Comment les parlements peuvent-ils avoir un meilleur accès aux informations disponibles sur la violence armée pour mieux engager leurs collègues et l'exécutif ? Comment les organisations de la société civile et les organisations communautaires ou religieuses peuvent-elles collaborer ensemble pour soutenir les parlements dans la gestion de la violence armée ? Quels mécanismes devraient être développés pour renforcer les interactions entre les parlementaires et les électeurs et assurer la communication et l'échange d'informations entre les deux. Comment améliorer la relation entre les parlements et l'appareil exécutif pour faciliter la ratification de lois internationales et la promulgation de lois nationales pour gérer la violence armée. Pour finir, comment les lois nationales peuvent-elles être harmonisées afin de répondre efficacement aux problèmes de la violence armée au sein des pays mais aussi dans la région entière ?